

**Plan et règlements
d'urbanisme**



Capsule 7

**Le résultat du registre et
les étapes suivantes**



Le registre a reçu suffisamment de signatures

Qu'est-ce que ça veut dire
pour les citoyens ?

Le registre du Règlement de zonage

C'est un total de 2872 signatures qui ont été apposées au registre concernant le **Règlement de zonage** les 11 et 12 février 2025 :

Nombre de signatures le 11 février 2025 : 1688

Nombre de signatures le 12 février 2025 : 1184

Le taux de participation a été de 30.72%. Il y avait 9349 personnes habiles à voter.

Qu'est-ce que ça signifie au juste ?

Afin de passer à un référendum ou retirer le règlement, le registre devait avoir au moins 945 signatures. En signant le registre, le citoyen faisait en sorte une demande au conseil municipal :

1) de consulter, par voie de référendum (un vote), l'ensemble de la population sur le **Règlement de zonage**

OU

2) de retirer le règlement en question



Qu'est-ce que ça signifie au juste ? (suite)

Lors de la **séance du conseil municipal le mardi 18 février**, les éléments suivants concernant ce dossier (faisant partis de l'ordre du jour) ont été présentés au public :

- Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retirer le **Règlement de zonage**.
- Le Maire a utilisé son droit de veto pour le **Règlement de lotissement**. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retiré ledit règlement.



**Ces deux règlements
sont maintenant
retirés**

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Les deux règlements sont maintenant retirés : ça veut dire quoi ?

À partir du 19 février 2025 :

- L'effet de gel qui était en place depuis le 10 décembre 2024, n'est plus en vigueur ;
- L'ancien Règlement de zonage reste en vigueur ;
- L'ancien Règlement de lotissement reste en vigueur.



**Quelles sont les
étapes suivantes ?**

Quelles sont les prochaines étapes?

- Les deux règlements (zonage et lotissement) devront être assujettis au processus à nouveau (retour au service d'urbanisme, des consultations publique devront avoir lieu, etc.).
- Le conseil se réuni prochainement avec le service d'urbanisme pour discuter plus amplement de la situation.



**Notre équipe continue d'être
présente pour vous.**

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous
avez des questions concernant les étapes suivantes.

819-827-3434

municipalite@cantley.ca